

**Communiqué de presse**

## **Suravenir lance le mécénat de compétences pour accompagner ses collaborateurs en fin de carrière**

---

**Brest le 7 juillet 2023. Signé par un accord avec les partenaires sociaux, Suravenir propose à ses collaborateurs seniors de donner un nouveau souffle à leur carrière et d'aborder leur transition vers la retraite en douceur, en réalisant du mécénat de compétence auprès d'une association, durant leur dernière année d'activité.**

### **Le mécénat de compétences, qu'est-ce que c'est ?**

Cela consiste, pour un collaborateur, à mettre ses compétences et son expertise au service d'une association, durant une période donnée, tout en restant salarié de son entreprise.

Les salariés de Suravenir répondant aux conditions d'éligibilité (être à 12 mois du départ en retraite à taux plein ou du congé de fin de carrière et avoir suivi les étapes RH nécessaires) pourront ainsi, sur la base du volontariat, s'engager auprès d'une association durant leur dernière année d'activité.

Toutes les associations reconnues d'intérêt général sont éligibles au dispositif, et le choix de l'organisme d'accueil se fait conjointement avec le salarié et les référents Ressources Humaines de Suravenir. Suravenir peut proposer des associations au collaborateur, selon son profil et ses souhaits, et le salarié peut également proposer une association de son choix, qui lui tient à cœur ou avec laquelle il a déjà un projet.

Un premier mécénat de compétences a été mis en place, en Bretagne, le 1er juin 2023, avec le Fonds de dotation « BretagneS », qui a vocation à soutenir le rayonnement de la culture bretonne.

*“Proposer le mécénat de compétences, c’est un moyen de répondre aux problématiques de gestion de l’allongement des fins de carrière. Avoir cette démarche nous permet d’ouvrir de nouvelles perspectives à nos salariés à l’approche de leur départ à la retraite, et de leur offrir une transition progressive en s’engageant vers de nouveaux projets. Mais cela nous permet aussi de soutenir concrètement, via l’engagement des collaborateurs, des organismes et des causes d’utilité publique”* précise **Véronique Urvoy, Directrice des Ressources Humaines et Secrétaire générale de Suravenir**

#### **A propos de Suravenir**

Suravenir est la filiale d’assurance-vie et de prévoyance du Crédit Mutuel Arkéa. Au 31 décembre 2022, Suravenir affiche plus de 50,6 milliards d’euros d’encours gérés en assurance-vie et une collecte brute qui s’élève à 4,5 milliards d’euros. Suravenir et ses 347 collaborateurs sont spécialisés dans la conception, la fabrication et la gestion de contrats d’assurance-vie et de prévoyance commercialisés par un grand nombre de partenaires distributeurs : réseaux bancaires, canal internet, conseillers en gestion de patrimoine, courtiers, et autres grands partenaires.

[www.suravenir.fr](http://www.suravenir.fr)

Contact presse : Katell Piriou – 06 21 68 17 91 – [katell.piriou@suravenir.fr](mailto:katell.piriou@suravenir.fr) – @suravenir